

**1001 TELECOMMANDES**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 16 Rue Escudier - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT**  
**518 865 308 RCS NANTERRE**

**DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES**

**EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2025**

**LES SOUSSIGNES :**

- |   |           |
|---|-----------|
| - <b>SARL CINQ CENT CINQ,</b><br>Propriétaire de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales, ci<br>Représentée par son Gérant, Monsieur Geoffroy MALATERRE, | 999 parts |
| - <b>Monsieur Geoffroy MALATERRE,</b><br>Propriétaire d'une part sociale, ci  | 1 part    |

Seuls associés détenant la totalité des mille (1 000) parts et droits de vote composant le capital de la Société ;

**ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- La modification de la date de clôture de la Société,
- La modification corrélative de l'article 14 des statuts,
- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

La collectivité des associés décide, à l'unanimité, de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société pour la fixer, à compter de ce jour, au 31 décembre de chaque année.

En conséquence, l'exercice social en cours aura une durée exceptionnelle de six (6) mois, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2025.

**DEUXIEME DECISION**

En conséquence de la décision qui précède, la collectivité des associés décide, à l'unanimité, de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 14 des statuts de la manière suivante :

**« Article 14 – EXERCICE SOCIAL – COMPTES SOCIAUX**

*L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année ».*

*JM*

Le surplus de l'article est sans changement.

### **TROISIEME DECISION**

La collectivité des associés confère, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Il sera fait mention du présent acte sous seing privé sur le registre des décisions des associés.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Malaterre". The signature is fluid and cursive, with the initials "G." at the top left and the surname "Malaterre" written below it in a larger, more prominent script.

**Monsieur Geoffroy MALATERRE**

*Agissant tant en son nom personnel qu'en qualité  
de représentant légal de la SARL CINQ CENT CINQ*